

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
Du 14 mai 2013

Date de la convocation : le 9 mai 2013

Etaient présents : MM BARRAL, MIRABEL, MM MORIN, Mme RIONDET ; M CHOPPIN , FAUCON ; Mme BARRAL, Mme BUDYNEK ; Mme CHAUVIN ; M DUCHAMP ; Mme DUMAS ; Mme DUMONT ; M GIUST, Mme INSALACO, M JURDYC ; Mme KOERING, Mme ZICARI ;

M BUDYNEK et Mme MESTRE **ont donné procuration.**

Mlle BUDYNEK **a été nommée secrétaire**

Absents : M FOURNIER ; Mme KLEINPOORT

Monsieur le Maire donne compte rendu des actes signés en application des articles L 1421-11, L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales

Commission des finances et projets

- Contrat pour la remise en état des poteaux à incendie (ensemble de la commune)
Cocontractant : LYONNAISE DES EAUX - Prix TTC 6378.85 €
- Contrat pour la formation « initiation aux gestes de 1^{er} secours » Cocontractant : UNASS Rhône et Loire – Prix TTC 300,00 €
- Contrat pour rédaction d'un programme – DCE et recrutement des entreprises, pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école privée pour l'accueil périscolaire et centre de loisirs.
Cocontractant : Jean-Philippe Boulanger programmiste – Prix TTC : 12109,50

Commission sport et Associations

- Contrat pour le débouchage de toilettes (gymnase)
Cocontractant : GROUPE VITA – Prix TTC 239.20€
- Contrat pour la fourniture de vitrines (gymnase)
Cocontractant : SIGNALISATION LACROIX – Prix TTC 2500.88 €
- Contrat pour kits de vernis fluorescent pour éclairer un escalier (maison du foot)
Cocontractant : STARDUST COLORS - Prix TTC 418.00 €
- Contrat la fourniture de clés de pass (gymnase)
Cocontractant : LBS – Prix TTC 194.35 €

Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour des travaux de plomberie (maison du foot et tennis)
Cocontractant : TFM2P – Prix TTC 861.12 €
- Contrat pour la fourniture d'un caisson (maison du foot)
Cocontractant : DUCAB MENUISERIE – Prix TTC 151.89 €
- Contrat pour un amplificateur (salle du foot)
Cocontractant : ROBELPHONE – Prix TTC 219.11 €
- Contrat pour une horloge (karaté au gymnase)
Cocontractant : CAMIF COLLECTIVITE – Prix TTC 65.77 €
- Contrat pour la fourniture de bancs (gymnase)
Cocontractant : COMAT ET VALCO – Prix TTC 1296.46 €
- Contrat pour un afficheur de score (tennis club)
Cocontractant : TENNISPHERE – Prix TTC 175.00 €
- Contrat pour la fourniture de tatamis (gymnase)
Cocontractant : FUJISPORT – Prix TTC 1420.80 €
- Contrat pour des crémones (salle polyvalente)
Cocontractant : QUINCAILLERIE MODERNE - Prix TTC 136.26 €
- Contrat pour une tringle de rideau de scène (salle polyvalente)
Cocontractant : FLAT - Prix TTC 19.28 €
- Contrat pour la fourniture et pose de parclozes (verrière)
Cocontractant : JACQUES MENUISERIE - Prix TTC 502.32 €
- Contrat pour un réfrigérateur (salle polyvalente)
Cocontractant : HENRI JULIEN - Prix TTC 813.28 €
- Contrat pour des tables et chaises (salle polyvalente)
Cocontractant : ALTRAD DIFFUSION - Prix TTC 5913.02 €
- Contrat pour la réfection de jeux sur résine à la peinture – badminton et volley (salle polyvalente)
Cocontractant : LANGLET MARQUAGE SPORTIF - Prix TTC 3372,72 €

Commission scolaire et sociale

- Contrat pour un aspirateur et sacs (la crèche)
Cocontractant : SOL SERVICE – Prix TTC 412.62 €
- Contrat pour des plaques de protection murale (restaurant scolaire)
Cocontractant : C/S FRANCE – Prix TTC 1431.22 €
- Contrat pour un téléphone (restaurant scolaire)
Cocontractant : REXEL – Prix TTC 74.67 €
- Contrat pour la fourniture et pose d'un convecteur (restaurant scolaire)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 487.37 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour un échange de caisson VMC (école élémentaire)
Cocontractant : EGA – Prix TTC 1217.71 €
- Contrat pour du matériel de gymnastique (école élémentaire)
Cocontractant : CASAL SPORT – Prix TTC 824.50 €
- Contrat pour la remise en état d'un adoucisseur d'eau (restaurant scolaire)
Cocontractant : ETS GAGNAIRE – Prix TTC 110.65 €
- Contrat pour la création d'une VMC (école élémentaire)
Cocontractant : VENTICLEAN – Prix TTC 346.84 €
- Contrat pour la reprise de sol (restaurant scolaire)
Cocontractant : RHONE ALPES SIGNALISATION – Prix TTC 2320.24 €
- Contrat pour la remise en état du chauffage (la crèche)
Cocontractant : E2S – Prix TTC 364.18€
- Contrat pour un réfrigérateur (école maternelle)
Cocontractant : BOULANGER – Prix TTC 399.00 €
- Contrat pour une armoire (la crèche)
Cocontractant : CAMIF COLLECTIVITE – Prix TTC 404.88 €
- Contrat pour des travaux de plomberie (la crèche)
Cocontractant : SARL MARTIN – Prix TTC 347.12 €
- Contrat pour une réparation à la chaudière suite à une fuite de gaz (aux écoles)
Cocontractant : TURAN – Prix TTC 717.60 €
- Contrat pour du matériel de restauration (restaurant scolaire)
Cocontractant : MARTINON – Prix TTC 5979.59 €
- Contrat pour la pose de câblage pour vidéo projecteurs (salles de classes)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 2583.75 €
- Contrat pour la pose d'une alimentation du frigo (restaurant scolaire)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 362.12 €

Commission Culture Communication, et Relations Institutionnelles

- Contrat pour la location de signalisation (Rallye de Charbonnière)
Cocontractant : SIGNAUX GIROD – Prix TTC 208.64 €
- Contrat pour la location de deux sanitaires (Rallye de Charbonnière)
Cocontractant AXE ENVIRONNEMENT – Prix TTC 368.13 €
- Contrat pour le service de sécurité (Rallye de Charbonnière)
Cocontractant PRESTIGE SECURITE – Prix TTC 2264.02 €

Commission Cadre de Vie et Proximité



Compte-rendu du Conseil Municipal



- Contrat pour la fourniture de jachères fleurie (espaces verts)
Cocontractant : ECHO VERT - Prix TTC 1943.39 €
- Contrat pour la remise en état des barrières pivotantes (chemin ruraux)
Cocontractant : STEFAN – Prix TTC 538.20 €
- Contrat pour des patères (cimetière)
Cocontractant : FRANCE EQUIPEMENT - Prix TTC 94.81 €
- Contrat pour des vitrines (cimetière)
Cocontractant : SIGNALISATION LACROIX - Prix TTC 651.02 €
- Contrat pour un panneau de rue (rue des Chenevis)
Cocontractant : CHAUSS CLE - Prix TTC 29.48 €
- Contrat pour la fourniture et pose de robinet Presto (cimetière)
Cocontractant : TFM2P - Prix TTC 303.78 €
- Contrat pour un arrêt de sol de portail (cimetière)
Cocontractant : B2C - Prix TTC 23.43 €

Administration Générale

- Contrat pour du matériel (service technique)
Cocontractant : QUINCAILLERIE MODERNE - Prix TTC 2264.02 €
- Contrat un fauteuil (bureau service technique)
Cocontractant : COMAT ET VALCO – Prix TTC 236.81 €
- Contrat pour mise aux normes armoire électrique et coffret bois (Mairie)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 832.25 €
- Contrat pour des travaux de plomberie de l'évier (RDC mairie)
Cocontractant : TFM2P – Prix TTC 179.40 €
- Contrat pour du matériel (service technique)
Cocontractant : WURTH – Prix TTC 392.47 €
- Contrat pour du matériel (atelier service technique)
Cocontractant : DESCOURS ET CABAUD – Prix TTC 35.54 €
- Contrat pour une modification EDF (mairie)
Cocontractant : PIVIDAL – Prix TTC 470.75 €
- Contrat pour 100 ramettes de papier blanc Cocontractant : FIDUCIAL BUREAUTIQUE – Prix TTC 310,96 €



Compte-rendu du Conseil Municipal



Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Retraités, ainsi qu'à l'Amicale des jeunes sapeurs pompiers Val d'Ozon de Solaize à l'occasion de leurs anniversaires

Rapporteur : Monsieur FAUCON

M. FAUCON, adjoint aux sports et aux associations, informe le conseil municipal que l'amicale des retraités de Solaize, ainsi que l'amicale des jeunes sapeurs pompiers Val d'Ozon, sollicitent le soutien financier de la commune dans le cadre de la célébration de leurs anniversaires respectifs.

Cette aide est accordée dans le cadre du soutien et de la promotion de la vie associative locale et de la participation de ces deux associations à la vie collective du village.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000.00 € à chacune des associations destinée à permettre à l'amicale des retraités l'organisation de leur 40^{ème} anniversaire, le 27 octobre prochain, et à l'amicale des jeunes sapeurs pompiers l'organisation de leur 20^{ème} anniversaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 000.00 € à l'amicale des retraités, ainsi qu'à l'amicale des jeunes sapeurs pompiers Val d'Ozon ;
- de dire que les crédits sont prévus au BP 2013, au chapitre 65 ;

Convention relative à la participation aux frais de scolarisation d'un enfant résident d'une autre commune dans une classe d'intégration scolaire.

Rapporteur : Odile RIONDET

Dans le cadre de la toute récente information publiée dans le JO du Sénat du 24-11-2011, qui complète l'article L112-1 du code de l'éducation, mais également l'article L 212-8 de ce même code, la commune de Solaize va participer aux frais de scolarisation d'un enfant résident à Solaize et scolarisé dans une classe d'intégration scolaire à Saint Symphorien d'Ozon.

En effet, l'article L112-1 du code de l'éducation stipule que « lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une affectation dans une classe pour l'inclusion scolaire d'une commune d'accueil, par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, sa commune de résidence doit effectivement participer aux charges supportées par la commune d'accueil ».

Afin de participer aux frais de scolarisation de l'élève de Solaize accueilli en CLIS à Saint Symphorien d'Ozon, une convention entre la commune de Solaize et la commune de Saint Symphorien d'Ozon doit être signée. Le montant de la participation annuelle s'élèvera pour l'année scolaire 2012/13 à 1479,70 €.



Compte-rendu du Conseil Municipal



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal prononce en faveur de cette convention ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ;

Le Conseil Municipal dit que les crédits sont prévus au BP 2013 chapitre 065 ;

Prise en charge de frais de mission d'élus **Rapporteur : Pierre MIRABEL**

M. MIRABEL rappelle que dans le cadre du partenariat de SOLAIZE envisagé avec des villes d'Europe de l'Est ou du Nord, et des villes du Bassin méditerranéen, les membres du conseil municipal avaient sollicité Madame RIONDET pour rencontrer élus et membres d'associations de ces villes afin d'engager des relations amicales comme le jumelage, ou des contacts avec des universités, comme l'école d'été francophone organisée à Solaize en août 2010.

Une occasion inopinée de développer ces relations s'étant présentée, Mme RIONDET a dû se rendre en urgence à Balenye, en Roumanie, accompagnée de Mesdames BARRAL Lucie et BUDYNEK Sabine, pour lesquelles elle a dû avancer les frais de transport en avion, vu la nécessité d'effectuer en urgence les réservations conséquemment à l'arrêt subit de l'exploitation de la ligne Lyon Bucarest.

Dans ce cadre, Mme RIONDET a dû engager des frais de transport en avion à hauteur de 595.12 € (somme correspondant à 3 aller-retour aéroport Lyon Saint Exupéry (France)/Bucarest (Roumanie), l'aller ayant eu lieu le 31 mars 2013 et le retour le 7 avril 2013.

A ce titre, il est également prévu le remboursement des frais de séjours (hébergement et restauration) selon les dispositions de l'article R2123-22-1 du Code Général des Collectivités territoriales lequel s'effectue dans la limite du montant des indemnités journalières allouées aux fonctionnaires de l'Etat, selon les modalités du décret n2006-781 du 3 juillet 2006 (article 3).

Le montant de l'indemnité journalière comprend notamment l'indemnité de nuité de 60 € et de repas de 15,25 € soit 75,25 €.

L'hébergement ayant été principalement assuré chez l'habitant pendant la période du 31 mars 2013 au 7 avril 2013, l'indemnité journalière à verser correspondra à 2 jours du voyage.



Il convient de lui rembourser les frais engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de rembourser la somme de 595.12 €, correspondant aux déplacements ainsi que 150,25 € correspondant à l'indemnité journalière de 2 jours à Mme Odile RIONDET
- de dire que les crédits sont prévus à l'article 6532-33.

Demande de subvention pour la mise aux normes / rénovation de l'ancienne école privée pour l'accueil de loisirs ainsi que la redynamisation de la médiathèque

Rapporteur : Laurence INSALACO

Madame la Sénatrice Christiane DEMONTES, nous a fait part, par lettre du 11 février dernier, de l'existence de subventions exceptionnelles de soutien à des projets d'équipements municipaux. Ces subventions exceptionnelles relèvent du programme 122, action 01 de la mission "Relations avec les collectivités territoriales".

Un premier courrier a été adressé le 27 mars 2013 à Madame la Sénatrice pour lui indiquer que la commune entendait solliciter ces aides en faveur de deux projets :

- mise aux normes / rénovation de l'ancienne école privée en vue d'y localiser l'accueil de loisirs
- redynamisation de l'accueil du public à la médiathèque

La première opération concerne le réaménagement d'un bâtiment ancien que nous avons réussi à préserver (une petite école privée de village fermée depuis juin 2008) pour y prévoir l'accueil de loisir des enfants. Notre Centre de loisirs et notre garderie périscolaire naviguent actuellement entre plusieurs équipements du village, ils pourront désormais élire domicile en ce lieu dédié. Cela permettra également d'organiser au mieux la modification des rythmes scolaires.

Les estimations de l'opération de rénovation sont à hauteur de 186 200 €ht, honoraires inclus.

La deuxième opération concerne la redynamisation de notre médiathèque en perte de vitesse comme bien d'autres médiathèques du département, par le biais d'une action forte de modernisation de son infrastructure

Compte-rendu du Conseil Municipal



et équipement informatique ainsi que des conditions d'accueil d'un public adolescent que nous avons peine à attirer. Ce projet est actuellement chiffré à 64 500 €ht.

Ces opérations ont été budgétées et sont actuellement entièrement autofinancées.

La commune de Solaize peut bénéficier d'une aide pour l'un des deux projets, provenant de réserves spécifiques de crédits parlementaires. Pour bénéficier de cette aide, il convient, non seulement de délibérer aux fins de la solliciter et de prévoir les recettes correspondantes mais encore, de transmettre avant le 3 juin prochain un dossier complet comprenant pour chaque projet :

- une délibération sollicitant l'aide
- le descriptif du projet
- le calendrier de l'opération
- les devis estimatifs
- le plan de financement
- l'attestation de non commencement des travaux

Les marchés de travaux sont en cours de définition pour l'opération de rénovation, les devis sont en cours de réception pour la redynamisation de la médiathèque. Pour l'un ou l'autre opération, les travaux peuvent être envisagés dès l'été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- de solliciter cette subvention.

Vu par nous, Maire de la commune de SOLAIZE, pour être affiché le 21 mai 2013, conformément à la loi du 04 août 1884

Le Maire
G. BARRAL

